

NOTICE EXPLICATIVE
accompagnant la FICHE DE DIALOGUE
pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

La fin de la classe de 3e constitue une étape importante dans le parcours scolaire de votre enfant. Elle va être marquée par plusieurs rendez-vous indispensables pour préparer son orientation. En effet, pour la prochaine rentrée scolaire, 2 voies s'offrent à votre enfant :

- la voie générale et technologique avec le passage en **2de Générale et Technologique**,
- la voie professionnelle avec le passage en **2de Professionnelle ou en 1re année de CAP.**

Au cours de l'année, afin d'accompagner cette réflexion, un **dialogue** s'instaure entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative. Le **service en ligne Orientation** sera accessible pour formuler les vœux d'orientation de votre enfant. Il vous permettra de faire directement les démarches d'orientation en ligne. Le service en ligne Orientation devient l'interface principale pour les échanges concernant l'orientation de votre enfant.

Au 2e trimestre ou 1er semestre : Vous ferez connaître vos **intentions** pour l'orientation de votre enfant après la 3e via le service en ligne Orientation. Les vœux seront saisis par vos soins directement dans ce service. Vous pourrez choisir ou classer par ordre de préférence jusqu'à 3 poursuites d'études. Le conseil de classe étudiera vos vœux et donnera son avis via ce service en ligne. Vous prendrez connaissance de cet avis et vous pourrez formuler vos observations éventuelles.

Au 3e trimestre ou 2nd semestre : Vous préciserez vos **choix définitifs** pour la prochaine rentrée scolaire que vous pourrez classer par ordre de préférence. Le conseil de classe examinera vos vœux et formulera une ou plusieurs **propositions**.

- **En cas d'accord**, cette proposition deviendra décision d'orientation,
- **En cas de désaccord**, vous serez reçus par le chef d'établissement qui, après entretien, vous communiquera sa décision définitive d'orientation,
- **Si le désaccord persiste**, vous aurez la possibilité de demander l'arbitrage de la commission d'appel (dans ce cas, la demande d'appel se fera en version papier).

Ces procédures constituent la phase **d'orientation**. Elle sera suivie par une phase **d'affectation**. Durant cette étape, le Service en Ligne Affectation (TSA) vous permettra de préciser vos choix de formation et d'établissement qui devront être conformes à la décision d'orientation définitive du chef d'établissement.

Pour vous aider, vous pouvez :

- *Rencontrer le professeur principal et tout autre professeur de la classe, le psychologue de l'éducation nationale EDO, le chef d'établissement,*
- *Participer aux réunions parents-professeurs organisées par l'établissement,*
- *Consulter le site de l'ONISEP en ligne sur : <http://www.onisep.fr>*